

Appel à projets 2027

Médiation animale pour personnes en situation de handicap ou en maladie de longue durée

Date de clôture :
Vendredi 20 novembre 2026 avant 12h00

Comment procéder

1. Prendre obligatoirement connaissance du règlement avant toute démarche
2. S'inscrire sur la plateforme en ligne des appels à projets
3. Remplir le dossier de candidature et télécharger le projet de service ou d'établissement, le(s) devis et l'attestation sur l'honneur du responsable de l'établissement

Si votre projet est retenu : fournir les documents administratifs requis.

Les candidatures se font uniquement en ligne.

Qui peut participer ?

Les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux, publics ou privés à but non lucratif, accueillant des personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie de longue durée et intégrant la médiation animale dans leur accompagnement social, pédagogique ou thérapeutique (CAMSP, centres hospitaliers, DITEP, ESAT, FAM, foyers de vie ou d'hébergement, IEM, IME, MAS, unités de soins palliatifs...).

Quels publics ?

- Enfants, adolescents, adultes en situation de handicap en institution (tous types de handicap dont les troubles du comportements et les maladies psychiques),
- Personnes hospitalisées en longue durée.

Quel financement ?

- La Fondation pourra contribuer au fonctionnement (1 à 2 années) ou à l'investissement (année 2027 uniquement),
- Obligation d'un co-financement par l'établissement (cf.règlement)



Engagée pour
la médiation animale
depuis plus de 50 ans

Depuis plus de 50 ans, la Fondation Adrienne et Pierre Sommer agit pour développer et structurer la médiation animale. Elle a financé plus de 1000 projets pour un total de 2 millions d'euros ces trois dernières années. La Fondation est indépendante et ne fait pas appel à la générosité du public. Elle est reconnue d'utilité publique et abritée par la Fondation de France.



fondation-apsommer.org